

**SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 17H00
SALLE DES FETES - DE LIVERS CAZELLES**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	35	39

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 17 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Livers Cazelles sous la présidence de Jérôme Flament, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Corinne Caujolle, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, Mme Geneviève Pellat, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs :

M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament,
M. Jean-Pierre Vernhes pouvoir à M. Pierre Viaules,
Mme Patricia Marty pouvoir à Patrick Delaume,
M. Nicolas Lahaye pouvoir à Mme Delphine Pinczon Du Sel

Excusés et absents :

Mme Sarah Turquety

M. Frédéric Ichard est désigné secrétaire de séance

D71-2026 Délibération fixant les taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2026

- Vu le code des impôts,
- Vu les bases prévisionnelles d'imposition 2026 pour chaque commune,
- Vu le calcul des participations prévisionnelles aux dépenses de fonctionnement 2026 du budget annexe des ordures ménagères,
- Considérant qu'il n'y aura pas de changement des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2026 au regard de la présentation du budget prévisionnel annexe des ordures ménagères, TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**ENTENDU LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÉS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ**

DECIDE de conserver les taux 2024 de la TEOM pour 2025 et valide les taux comme présentés au tableau ci-dessous :

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 11/05/2026

ID : 081-200034064-20260430-D71_2026-DE



	2025	2026
TAUX RURAL (23 Communes : Amarens, Donnazac, Frausseilles, Bournazel, Labarthe-Bleys, Lacapelle Ségalar, Lapparouquial, Loubers, Le Riols, Livers-Cazelles, Marnaves, Milhars, Mouzieys-Panens, Noailles, Penne, Roussayrolles, Salles, Souel, Saint Marcel-Campes, Saint Martin-Laguepie, Saint Michel de Vax, Vaour, Vindrac-Alayrac)	14,70%	14,70%
TAUX URBAIN (2 Communes : Cordes sur Ciel, Les Cabannes)	11,21%	11,21%

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Frédéric ICHARD

Le Président

Jérôme FLAMENT

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 869 DU CORDAIS ET DU CAUSSE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 5 576 791

Bases prévisionnelles d'imposition : 5 677 763

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 ZONE RURALE	3 822 085	14,70%	561.846,50
02 ZONE URBAINE	1 855 678	11,21%	208.021,50

A ALBI, le 10 mars 2026

Pour la Direction des Finances Publiques,

ANNE-MARIE AUDUREAU

A Les CABANES, le 30/04/2026

Le Président, S. FLAMENT



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 869 DU CORDAIS ET DU CAUSSE 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	
01 ZONE RURALE	009 AMARENS	P	45 799	
	035 BOURNAZEL	P	163 974	
	080 DONNAZAC	P	59 337	
	095 FRAUSSEILLES	P	75 264	
	111 LABARTHE BLEYS	P	76 588	
	123 LACAPELLE SEGALAR	P	63 651	
	135 LAPARROUQUIAL	P	78 857	
	146 LIVERS CAZELLES	P	252 253	
	148 LOUBERS	P	71 534	
	154 MARNAVES	P	79 330	
	165 MILHARS	P	239 908	
	191 MOUZIEYS PANENS	P	187 539	
	197 NOAILLES	P	221 346	
	206 PENNE	P	673 968	
	224 LE RIOLS	P	109 937	
	234 ROUSSAYROLLES	P	50 105	
	262 SAINT MARCEL CAMPES	P	247 598	
	263 SAINT MARTIN LAGUEPIE	P	293 495	
	265 SAINT MICHEL DE VAX	P	53 760	
	275 SALLES	P	165 477	
	290 SOUEL	P	181 926	
	309 VAOUR	P	284 400	
	320 VINDRAC ALAYRAC	P	146 039	
	045 LES CABANNES	P	455 365	
	069 CORDES SUR CIEL	P	1 400 313	
	02 ZONE URBAINE			

